

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022**

Le mercredi 21 septembre 2022, Le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi 13 septembre 2022, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Présents : Hervé Saint JALM, Ghislaine PORCHER, Morgane LEGLAND, Jean-Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Stéphanie PHILIPPE, Angéline LE FLOCH, Fabien HUGUET, Ludwig KERBRAT

Absents : Ludovic CHALONY et Jörg TWARZ

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

Lecture du compte-rendu par le Maire.

► **Adoption à l'unanimité**

2. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Présentation des modifications budgétaires qui doivent être apportées au Budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Cumulé
012	CHARGES DE PERSONNEL	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES	1 300,00	100,00	1 400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	33 000,00	2 000,00	35 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	6415	Indemnité inflation 2021 (collectivités -3500 habitants)	0,00	400,00	400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	6451	COTISATIONS A L'URSSAF	13 000,00	500,00	13 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 500,00	200,00	8 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	6454	COTISATION AUX ASSEDIC	1 300,00	150,00	1 450,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	7391171	Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agriculteurs	0,00	450,00	450,00
				439 000,00	3 800,00	442 800,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Cumulé
73	IMPOTS ET TAXES	7381	TAXE AFFERENTE AU DROIT DE MUTATION OU TAXE PU	45 000,00	3 800,00	48 800,00
				439 000,00	3 800,00	442 800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Code Article	Libellé Article	Code Opération	Libellé Opération	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Cumulé
2112	Terrains de voirie	57	TERRAINS DE VOIRIE	5 000,00	5 000,00	10 000,00
2183	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	22	MATERIELS - MOBILIERS	1 300,20	3 000,00	4 300,20
2313	CONSTRUCTIONS	71	TRAVAUX EGLISE	12 000,00	10 000,00	22 000,00
2315	INSTALL MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	51 260,00	-18 000,00	33 260,00
				140 673,00	0,00	140 673,00

Les crédits supplémentaires en fonctionnement sont pointés sur les charges de personnel en prévision d'un recrutement pour remplacement et sur une dépense non prévue au chapitre 014, liée au dégrèvement de taxe foncière pour l'installation d'un jeune agriculteur.

Ces crédits sont compensés par la recette de la taxe afférente au droit de mutation.

En section d'investissement, les modifications portent sur une répartition des crédits sur des opérations en cours ou prévues. Il s'agit de l'étude architecturale sur l'église dont le coût est désormais connu, des travaux liés à l'installation d'un nouveau standard téléphonique et d'un nouveau réseau informatique à la mairie et d'une provision pour l'achat éventuel de terrains.

► **Vote : approbation à l'unanimité de la décision modificative**

3. BUDGET : RECTIFICATION D'UN SUR-AMORTISSEMENT

Sur-amortissement de deux actifs immobilisés au compte C/202 " documents d'urbanisme", pour un montant total de 1 554,80€. L'origine de ce sur-amortissement est antérieure à l'année courante.

NIVEAU DE COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	CATEGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	AMO	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
	202 M95 05	ELABORATION CARTE COMMUNALE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE	31/12/2005	5	1 943,50	2 332,20	-388,70
	202 202 06	CARTE COMMUNALE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE	31/12/2006	5	5 830,50	6 996,80	-1 166,30
Sous-total	202	frais réalisation doc urb et num cadast				7 774,00	9 328,80	-1 554,80

Selon les termes de la note commune de la Direction Générale des collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques, datée du 12 juin 2014, et relative aux corrections d'erreurs comptables sur exercice antérieurs en M14, la rectification de cette anomalie doit être neutre pour le résultat de l'exercice, et mouvementer le compte d'excédent de fonctionnement capitalisé (C/1068).

► **Vote : autorisation donnée à l'unanimité de rectifier le sur-amortissement**

4. RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CDD

Proposition de recrutement d'un agent contractuel en remplacement d'un congé maternité.
Proposition d'indemniser les congés non pris.

► **Vote : accord à l'unanimité**

5. QUESTIONS DIVERSES

Evocation du projet de terrain intergénérationnel et proposition de réunion de la commission « sports-jeunesses-loisirs » afin d'affiner le choix des structures qui pourraient être installées.

Suite à des demandes faites en mairie pour de la location ou du prêt de tables et de chaises, il est envisagé d'acheter du nouveau mobilier plus pratique pour la salle des fêtes (tables actuelles lourdes et difficiles à manipuler seul). Les anciennes tables pourraient alors être louées.

Attribution du marché « diagnostic architectural de l'église Saint Jean-Baptiste » à l'agence Candio Lesage architectes, situés à Brest pour un montant de 14 000 € HT. Une réunion va être organisée d'ici peu pour présenter le déroulement du diagnostic.

Les travaux de remise en gravillon du cimetière sont terminés.

La commune est de nouveau en possession des locaux du commerce. Avant une remise en location, un nettoyage approfondi des locaux est prévu.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude OLLIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JC Ollivier", written over a horizontal line.

Le Maire,

Hervé SAINT JALM

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hervé Saint Jalm", written over a horizontal line.